Liberté • Égalité • Fraternité
* RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

COMPTE RENDU DU 1ER COMITE DE PILOTAGE des sites

Natura 2000 - site d'importance communautaire «Trégor-Goëlo » (site Natura 2000 FR5300010) (directive « Habitats ») et zone de protection spéciale «Trégor-Goëlo » (site Natura 2000 FR5310070) (directive « Oiseaux »)

19 janvier 2012 - à Tréguier

M. Michel Sohier, maire de Tréguier souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage et suggère une visite de la petite ville de caractère de Tréguier.

M. Pierre Simunek, sous-préfet de Lannion, remercie monsieur le maire. Il est heureux d'accueillir les membres du comité de pilotage conjoint et de le coprésider avec le commissaire en chef de la Marine, François Martineau, de la préfecture maritime, représentant M. le préfet maritime de l'Atlantique, pour installer le nouveau comité de pilotage des sites « Trégor-Goëlo » étendus en mer au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats ».

La communauté de communes Paimpol-Goëlo est opérateur des sites Natura 2000 du Trégor-Goëlo depuis 1999. Ces sites sont inscrits sur la liste européenne des sites Natura 2000 depuis 2004. Ils s'étendent de Trélévern jusqu'à Plouha à l'Est sur une surface de 912 km2 depuis son extension en mer en 2008. La France s'est engagée en 2008, auprès de l'Union européenne, à désigner des sites Natura 2000 en mer. C'est dans ce contexte que ces sites «Trégor-Goëlo» ont été étendus en mer. Ils sont particulièrement riches, comprenant 26 habitats et 13 espèces relevant de la directive «Habitats, Faune, Flore» et 17 espèces d'oiseaux relevant de la directive «Oiseaux». Les sites Natura 2000 du Trégor-Goëlo ont une imbrication terre-mer particulièrement forte. La côte rocheuse est en effet très découpée avec de nombreux îles et îlots et la présence des estuaires du Trieux et du Jaudy. C'est pourquoi la composition des comités de pilotage a été revue et a donné lieu à la signature d'un nouvel arrêté interpréfectoral pour inclure des représentants des activités maritimes de façon à faire participer l'ensemble des parties prenantes.

Il ne s'agit pas de revenir sur le travail déjà accompli, mais de faire participer, pour la partie maritime, les acteurs du monde de la mer. L'opérateur historique, la communauté de communes du Paimpol-Goëlo, a déjà obtenu de nombreux résultats avec notamment des contrats Natura 2000 signés entre 2003 et 2011. Un suivi annuel des populations de sternes a également été mis en place depuis 2000 avec le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA).

C'est dans ces conditions, indique M. le sous-préfet, que l'Etat souhaite poursuivre ses efforts, avec l'ensemble des partenaires. C'est dans ce même esprit que le comité de pilotage conjoint des sites « Côte de Granit Rose-Sept Iles » désigné également au titre de la directive « Habitats » et de la directive « Oiseaux » a été installé ce matin. Certaines opérations d'acquisition de connaissances sont et seront d'ailleurs conduites en commun.

M. François Martineau, au nom du préfet maritime salue à son tour le remarquable travail qui a été accompli par la communauté de communes Paimpol-Goëlo. Il rappelle qu'en 2008, la France a décidé de transmettre à l'Union européenne, comme la plupart des Etats membres, un réseau largement complété de nouveaux sites Natura 2000 en mer. Avec 40% de la mer territoriale classée au titre de Natura 2000 en mer, la France est désormais au tout premier rang des Etats côtiers européens. Les sites du Trégor Goëlo sont donc désormais très largement maritimes.

Pour autant, il entend ne pas bouleverser les équilibres existants même s'il est évident pour tout le monde que les acteurs de la mer doivent être plus présents, dans ce nouveau site à plus de 95% maritime en termes de superficie. C'est dans cet esprit qu'il a été procédé sur la façade maritime Atlantique pour les sites Natura 2000 préexistants qui ont été étendus en mer. A ce titre, il informe que désormais, sur la façade maritime Atlantique placée sous la responsabilité du préfet maritime, à quelques exceptions près, tous les comités de pilotage sont installés et fonctionnent.

Mme Stéphanie Allanioux, chargée de mission des sites Trégor-Goëlo, présente l'ordre du jour :

- avancement de la démarche Natura 2000 pour la partie terrestre des sites,
- échanges entre les participants sur le choix de l'opérateur,
- élaboration du document-d'objectifs pour la partie étendue en mer,
- échéancier.

M. Michel Ledard, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL) intervient à l'issue de ce rappel de l'ordre du jour pour faire une présentation succincte sur Natura 2000 en mer.

I – Présentation de la réglementation et de l'avancée de la démarche Natura 2000 pour les sites « Trégor-Goëlo »[1]

M. Ledard, retrace le cadre juridique à l'attention des nouveaux membres du comité de pilotage conjoint.

Natura 2000 en mer est une démarche européenne qui vise à préserver et maintenir les habitats et les espèces naturels tout en prenant en compte au mieux les activités existantes. En Bretagne, 57 sites relèvent de la directive « Habitats » dont 31 ont une partie maritime. 27 sites relèvent de la directive « Oiseaux » dont 21 sites sont essentiellement maritimes. Ces deux sites des Côtes d'Armor font partie des plus grands sites en Bretagne. Le site « Trégor-Goëlo » initial a été pilote en France.

Il rappelle que la France a choisi de mettre en œuvre Natura 2000 sur la base de la concertation. Toutefois, le recours à un dispositif règlementaire n'est jamais exclu. Le document d'objectifs est un outil franco-français. Une fois le document d'objectifs réalisé, les mesures de gestion peuvent être mises en place. Elles sont de deux types : soit des contrats rémunérés par l'Etat sur la base du volontariat, soit des chartes par lesquelles les parties prenantes s'engagent à respecter l'état naturel. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) et le site d'importance communautaire (SIC), future Zone spéciale de Conservation (ZSC) ont un périmètre identique passent de 13 400 hectares à 91 224 hectares, s'étendant de Plouha à Trélévern. La surface maritime représente donc désormais 97 % du site. La cartographie intertidale du site a été réalisée par le bureau d'étude Ecosub et par l'Ifremer pour la station Rebent (secteur du sillon de Talbert à Bréhat). Pour la partie plus au large, l'agence des aires marines protégées (AAMP) fournira la cartographie au printemps 2012. L'étude sur l'état des lieux « Oiseaux » orchestrée par l'agence des aires marines protégées a démarré à l'automne 2011. Les résultats seront disponibles fin 2014. Une étude sur les oiseaux terrestres, menée par le GEOCA est en cours de finalisation. La cartographie des habitats terrestres, réalisée par le bureau d'étude « TBM » s'est terminée en janvier 2012 et sera disponible prochainement.

Mme Stéphanie Allanioux, chargée de mission des sites « Trégor-Goëlo » réalise un rappel historique :
Le document d'objectifs a été rédigé de 1996 à 1998 par le Conservatoire du littoral., La communauté de communes Paimpol-Goëlo est opérateur depuis 1999. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) a été validée en mai 2004 par la communauté européenne en site d'importance communautaire. L'arrêté ministériel de classement en ZSC date du 4 mai 2007. Les arrêtés ministériels de création de la ZPS datent

[1] Les présentations faites en séance sont téléchargeables sur le site :
http://www.cc-paimpol-goelo.com/vivre-en-paimpol-goelo/l-environnement/natura-2000

de juillet 2004 et octobre 2008. La révision du document d'objectifs a été lancée en 2008, année d'extension en mer du site.

Mme Marion Barré, arrivée en août 2011 pour procéder à la révision du document d'objectifs, présente ensuite l'avancée des travaux qu'elle a menés depuis sa prise de fonction. Le bilan réalisé couvre la période 1999-2011. Ce bilan est présenté par grands types de mesures et un second rapport le présente par objectifs et actions.

Le bilan par objectifs et par actions sera utilisé dans les groupes de travail. 41% des mesures prescrites ont été réalisées et 55% sont engagées. Financièrement, 3,58 millions d'euros figuraient au prévisionnel mais seuls 2,66 millions d'euros ont été engagés. Cette somme n'inclut pas les autres actions réalisées par d'autres opérateurs comme par exemple les mesures visant à la reconquête de la qualité de l'eau.
Différents fonds ont été mobilisés lors de ce programme comme le programme Life « archipels et îlots marins de Bretagne » de 1998 à 2003. La veille réglementaire et le suivi des évaluations d'incidences ont été réalisés par l'opérateur.

237 hectares ont été acquis par le Conservatoire du littoral entre 1998 et 2011. Deux contrats de mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) ont été signés sur des zones humides littorales côtières via le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Enfin, 15 contrats Natura 2000 ont été signés entre 2003 et 2011 pour un montant de près de 700 000 euros au total.

Avant le débat sur ces points, M. le sous-préfet précise qu'il faut formaliser le choix de l'opérateur.

II – Echanges entre les participants sur le choix de l'opérateur en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites pour la partie étendue en mer

M. François Martineau s'exprime pour demander si l'opérateur historique est candidat pour être à nouveau opérateur du site étendu en mer.

M. Michel Raoult, vice-président de la communauté de communes Paimpol-Goëlo lui répond par l'affirmative.

M Roger Kerambrun, maire de Plougrescant, s'interroge sur le fait de savoir pourquoi il n'y aurait pas un opérateur unique avec les sites Natura 2000 «Côte de Granit Rose - Sept Iles» et «Trégor-Goëlo» car ils se jouxtent et correspondent au Pays du Trégor-Goëlo.

M. Yannick Hemeury, du comité départemental des pêches et des élevages marins des Côtes d'Armor, indique que le périmètre des sites «Trégor-Goëlo» est cohérent car il correspond au quartier maritime de Paimpol.

M. Michel Ledard explique quant à lui que l'archipel des Sept-Iles a justifié la limite en biais car elle correspond à la zone des oiseaux nicheurs du premier site «Côte de Granit Rose - Sept Iles». Enfin, il indique que le « Pays » n'est pas une collectivité. Aussi, confier le portage du document d'objectifs par l'Etat à la structure « Pays » est délicat vu que le « Pays » n'est pas reconnu comme une collectivité territoriale.

M. Michel Raoult, ajoute que les problématiques ne sont pas les mêmes car les sites ne sont pas au même état d'avancement : la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo est déjà en révision du document d'objectifs alors que Lannion Trégor Agglomération met en oeuvre son document d'objectifs. Dès lors, la question de l'intégration des sites n'est pas une solution idéale. Cependant, pour effectivement créer des synergies compte tenu de la proximité des sites, des contacts sont déjà

permanents entre les opérateurs des deux sites et la DREAL. Enfin, il précise qu'il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage depuis son extension en mer en 2008, mais que de nombreuses actions ont été menées grâce aux contrats Natura 2000 signés et financés à hauteur de 100%.

M. Michel Ledard propose que, à l'image de ce qui a été acté pour les sites « Côte de Granit rose », l'opérateur soit assisté d'un point de vue technique pour effectuer l'état des lieux des usages sur les activités pêche et plaisance. Un appel d'offre va être lancé au printemps.
M. Yannick Hemeury indique que le CRPMEM sera candidat à cet appel d'offre et est prêt à assurer ce partenariat. Il indique que le comité départemental est le seul en France à avoir des licences pour toutes les activités de pêche sur le quartier de Paimpol et il exprime une volonté de consensus avec les pêcheurs plaisanciers. En conséquence, il propose le soutien technique du comité régional des pêches.

M. Gérald Hussenot, secrétaire général du CRPMEM Bretagne, indique vouloir effectivement aider pleinement à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en mer, et que s'ils sont retenus ce sera avec plaisir qu'ils poursuivront dans cette voie.

M. Yannick Hemeury ajoute qu'ils sont capables de donner, grâce au suivi des licences, toutes les données socio-économiques et le poids de ces activités sur les secteurs des sites Natura 2000 considérés.

M. Michel Ledard précise que cette assistance vaudra pour les sites « Trégor-Goëlo » et « Côte de Granit rose » afin d'avoir une approche unitaire sur le territoire maritime. Toutefois, pour chacun des sites, il n'y aura qu'un seul rédacteur du document d'objectifs, c'est-à-dire l'opérateur.

Mme Hélène Fleury représentante du service sports à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), demande à associer tous les centres nautiques dans le recueil des données pêche plaisance et que la DDCS reçoive l'information (kayak, plongée, etc...) pour toutes les disciplines sportives.

Mme Marion Barré précise que toutes les activités seront listées dans l'état des lieux.

A l'issue de ces échanges, aucune autre candidature n'est déclarée. En conséquence, M. le sous-préfet et M. François Martineau valident le choix de l'opérateur : la communauté de communes de Paimpo-Goëlo.

Mme Stéphanie Allanioux présente ensuite les contrats Natura 2000 sur le Trégor Goëlo depuis 2009 ainsi que les cinq types de mesures agro-environnementales en cours.

Le débat est ouvert à l'issue de cette présentation.

M.Thomas DUBOS, du groupe mammalogique breton, souhaite savoir ce qu'il advient des sites qui n'ont pas fait l'objet d'action comme les démarches expérimentales des sites de chauves-souris sachant que l'objet de la révision du document d'objectifs est d'assurer un suivi des actions.
Les actions pourront être réinscrites et réalisées lors du nouveau DOCOB.

M. Michel Ledard présente ensuite les études d'évaluation d'incidences du décret du 9 avril 2010, que ce soit pour des projets individuels ou du fait des effets cumulés sur le milieu. L'arrêté préfectoral du 18 mai 2011 et l'arrêté du 24 juin 2011 du préfet maritime encadrent également les activités soumises à évaluation d'incidences. L'instruction des dossiers se fait à l'échelle régionale par la DREAL, ou locale par les directions départementales des territoires et de la mer.

M. Philippe Arnould, représentant la DREAL Bretagne, indique que les listes d'activités sont sur le site de la DREAL et de la préfecture de département, comme de la préfecture maritime.

Mme Stéphanie Allanioux cite quelques exemples d'évaluation d'incidences menées sur le site du « Trégor-Goëlo » comme les manifestations de sport nature pour lesquelles l'organisateur contacte l'opérateur afin de renseigner le formulaire simplifié. Si le tracé du circuit peut avoir un impact, l'opérateur propose alors de modifier le tracé et le dossier est ensuite remis pour instruction aux préfectures. Les autres dossiers soumis à évaluation d'incidence concernent les plans d'urbanisme, les extensions de ports, les demandes d'extraction de matériaux marins. Bien souvent le maître d'ouvrage contacte donc l'opérateur pour obtenir des renseignements sur les enjeux de préservation des sites considérés (habitats et espèces présentes...).

M. Philippe Arnould ajoute que si des préconisations sont mentionnées dans la charte Natura 2000, cela simplifiera l'étude d'évaluation d'incidence. Dans d'autres cas, la révision des chartes devrait simplifier le processus pour les petites manifestations nautiques.

III - Echéancier

Mme Stéphanie Allanioux propose au cours du premier trimestre 2012 la tenue des deux commissions de travail pour rédiger la partie diagnostic et la définition des objectifs. Au second trimestre 2012 il sera procédé à l'actualisation des fiches actions comme à la définition des indicateurs de suivi afin de pouvoir valider la partie terrestre du document d'objectifs.

M. Michel Ledard informe le renforcement par la DREAL d'un mi-temps supplémentaire afin de rédiger la partie « mer » du document d'objectifs à compter du second semestre 2012. Ce qui porterait l'effectif à 1,5 équivalent temps plein. De plus, il y aurait une assistance technique (avec un mi-temps DREAL) pour les deux sites « Trégor-Goëlo » «Oiseaux» et «Habitats». Dans le contexte budgétaire actuel, M. Ledard précise que cette proposition reste sous réserve des disponibilités financières de la DREAL pour 2012.

Mme Stéphanie Allanioux expose le fait que pour les sites pré-existants, il ne faut pas hésiter à la contacter s'il y a des propositions de contrats Natura pour 2012.

M. Philippe Arnould précise que les premiers demandeurs seront les premiers servis. Il informe que pour 2012, les crédits pour les contrats Natura 2000 ne seront pas aussi importants que les autres années. Les nouveaux contrats se feront désormais sur des bases forfaitaires.

M. Michel Ledard indique que désormais les comités de pilotage se réuniront plus régulièrement et que l'opérateur suivra la méthode d'élaboration des documents d'objectifs entre autre par la mise en place des groupes de travail thématiques.

M. Michel Raoult confirme que la partie terrestre avance et qu'une fois l'organisme technique choisi pour la partie pêche, les groupes de travail seront réunis. Il précise qu'une technicité a été acquise et que de nombreuses avancées ont eu lieu depuis 5 ans. Cela représente beaucoup de travail et les moyens supplémentaires pour rédiger le Docob sont essentiels, comme l'arrivée de Mme Marion Barré.

M. Michel Ledard indique que le compte rendu de cette réunion sera adressé par voie électronique à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

A l'issue de cette dernière intervention, M. Pierre Simunek et M. le commissaire en chef François Martineau remercient l'assemblée pour sa participation à cette étape importante d'installation du comité de pilotage conjoint. Ils remercient également tous ceux qui ont travaillé à l'organisation de cette réunion. Le bilan réalisé par l'opérateur est remarquable et ils souhaitent que la démarche se poursuive sur les mêmes bases. En conséquence, ils annoncent la tenue d'un prochain comité de pilotage au mois d'octobre 2012.

Le sous-préfet de Lannion	Le commissaire en chef de la Marine Chef de la division Action de l'Etat en mer
Pierre SIMUNEK	François MARTINEAU